

Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 07 86 49 99 51  crs@volleyidf.org

Cachan le, vendredi 7 mars 2025

Saison sportive : 2024/2025

Championnat pré-national senior féminin

Poule B :

- Dossier n°96 : PFBR057 - VB TORCY MARNE LA VALLEE 1 / ANTONY VOLLEY 1 du samedi 08/02/2025 :
 - La joueuse de l'équipe **VB TORCY MARNE LA VALLEE 1**, Mme CHARKAOUI Samira, licence Compétition « Volley-Ball » n°1836379 : a été sanctionnée d'un avertissement (Carton Jaune).

Championnat pré-national senior masculin

Poule A :

- Dossier n°97 : PMAR080 - NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL / SPORTING CLUB NORD PARISIEN 1 du dimanche 16/02/2025 :
 - Le joueur de l'équipe **NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL**, M. BOUTSAB Y'AYABAKAN Pierre, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 2788168 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).
- Dossier n°98 : PMAR080 - **NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL** / **SPORTING CLUB NORD PARISIEN 1** du dimanche 16/02/2025 :
 - Une observation dans le pavé « Remarques ».

Poule B :

- Dossier n°99 : PMBR056 - SPORT CLUB UNIVERSITAIRE FCE 1 / UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF 2 du dimanche 16/02/2025 :
 - Le joueur (capitaine) de l'équipe **SPORT CLUB UNIVERSITAIRE FCE 1**, M. LECAN Cédric, licence Compétition « Volley-Ball » n° 1702430 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).
- Dossier n°100 : PMBR058 - VOLLEY-BALL DE MILLY LA FORET 1 / ASNIERES VOLLEY 92 - 2 du samedi 15/02/2025 :
 - Le joueur (capitaine) de l'équipe **ASNIERES VOLLEY 92 - 2**, M. JLASSI Selim, licence Compétition « Volley-Ball » n° 2415725 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).

Championnat régional senior masculin

Poule A :

- Dossier n°101 : RMAR063 - **ENTENTE SPORTIVE DE VILLIERS / AS VOLLEY-BALL VELIZY 2** du dimanche 23/02/2025 :
 - Une observation dans le pavé « Remarques ».

Poule D :

- Dossier n°102 : RMDR059 - AS VOLLEY BALL CERGY 1 / ACBB 3 du samedi 15/02/2025 :
 - Le joueur de l'équipe **ACBB 3**, M. CHEIMANOFF César, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 1707911 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).

Résultats non communiqués dans les délais et/ou FDM non parvenue

Compétition	N° match	Date	Equipe recevant	Saisie résultats / FDM
Tour 3 de la Coupe île de France - M13 Masculine	C2B007 C2B008 C2B009	09/02/2025	AS VOLLEY-BALL VELIZY 1	FDM non parvenue
Tour 3 de la Coupe île de France - M18 Masculine	C6D007 C6D008 C6D009	09/02/2025	V.B. CLUB ERMONT	FDM parvenue le, 04 mars 2025

- ❖ Conformément à l'article 4.2 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.
 - ❖ Conformément à l'article 24.2 du RGEs : Pour qu'une réclamation de sanction de Terrain soit reconnue valable sur la forme il faut :
 - Qu'elle soit confirmée auprès de la Commission Sportive référente, par courriel avec AR, dans les quarante-huit heures (48h) qui suit la rencontre concernée.
 - Que cette confirmation soit effectuée par l'intéressé ou son représentant légal.
 - Que cette confirmation comporte une argumentation motivée pouvant permettre à la Commission de Discipline concernée d'envisager l'étude de la réclamation.
- Seule la réclamation de sanction de Terrain reconnue valable sur la forme peut être étudiée sur le fond par la commission de discipline concernée.